

REGLEMENT DU PRIX D'AILES A ELLES

1. A propos

1.1 Organismes

Le challenge est organisé par Femmes Chefs d'Entreprises, domiciliée, 46 Avenue de la Grande Armée 75017 PARIS, association loi 1901, n°siret : 48065302100042, prise en sa délégation de Mulhouse – 12 A rue du parc à 68100 MULHOUSE

Ce challenge intitulé « D'AILES A ELLES » est réalisé en partenariat avec :

- La Ville de MULHOUSE
- Le TECHNOPOLE MULHOUSE
- LA MEF MULHOUSE SUD ALSACE
- ALSACE ACTIVE

1.2. Les Prix D'AILES A ELLES

Ce challenge a pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat féminin par la mise en lumière de Femmes créatrices ou repreneuses d'entreprise. Ce challenge veut aussi accompagner des porteuses de projet à créer leur activité.

L'inscription au challenge est gratuite et sans obligation d'achat de quelque nature que ce soit.

2. Eligibilité des candidatures

2.1 Conditions d'éligibilité applicables à toutes les candidatures

Le challenge est ouvert à :

- Création / reprise :

Toute femme, quelle que soit sa nationalité créatrice ou repreneuse d'une activité domiciliée sur le territoire mulhousien et ce après le 1^{er} janvier 2018 : dirigeante et détenant plus de 50 % du capital social (au moment de la création et de la remise des prix) de toute structure permettant l'obtention d'un n° de SIRET (EURL, SAS, SARL, Coopérative, Association...), auto-entrepreneuses.

- Projet

Toute femme, quelle que soit sa nationalité, porteuses de projet qui sera domicilié sur le territoire mulhousien. Le projet doit être concrètement amorcé et démontrer l'implication de la porteuse par de réelles démarches (étude de marché, modèle économique, business plan, recherche de financement,...).

2.2 Critères d'éligibilité spécifiques

Les Prix D'AILES A ELLES comprennent deux catégories :

- Créatrice ou repreneuse
- Porteuse de projet

Les 4 critères de sélection seront, par catégorie :

- le parcours de la candidate
- la nature du projet, son originalité, son utilité sociale, son caractère innovant
- la viabilité économique et financière
- les perspectives d'évolution

3. Candidature et processus de sélection

3.1 Candidature

Les candidates présenteront leur candidature en remplissant le formulaire en ligne à compter du 21 juin 2019 et jusqu'au 8 septembre 2019 à minuit. Pour toute question merci de nous contacter à l'adresse contact.fce68@gmail.com

Le dossier de candidature doit être téléchargé sur internet <http://www>.

Ce dossier est à compléter en ligne

Tout dossier incomplet, avec des coordonnées inexactes ou rempli après la date de clôture fixée au 8 septembre 2019 à minuit sera considéré comme non recevable.

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions précitées, ainsi que les mandataires sociaux et membres du personnel des membres de l'association « Femmes Chefs d'Entreprise », et de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du challenge, les membres de leurs familles (ascendants et descendants) et plus généralement toutes les personnes participant de près ou de loin à l'organisation de cette opération.

Enfin, ne peuvent être candidates les personnes ayant été condamnées pour faillite personnelle et/ou interdiction de gérer.

L'Association organisatrice se réserve le droit de faire procéder à toute vérification en ce qui concerne l'identité, l'adresse et la qualité des participants et d'exclure les participants ne remplissant pas les conditions posées par le présent règlement.

3.2 Sélection

Le challenge se déroulera en deux temps :

- Présélection des dossiers et orientation dans l'une des 2 catégories

Un comité de sélection effectuera ensuite les présélections. Seules les candidatures éligibles seront transmises au Jury. Le comité examinera les candidatures en fonction de leur adéquation avec les critères de sélection grâce à une grille de notation.

Le jury sélectionnera 8 projets par catégorie selon les critères visés au point 2.2.

- Entretien avec le jury

Chaque candidate retenue sera invitée à présenter son parcours d'entrepreneure, son entreprise ou son projet devant un jury composé d'acteurs de l'économie locale, chef.fe.s d'entreprises, professionnels de la création et de la reprise d'entreprise et du développement économique.

Il y aura trois lauréates par catégorie.

4. Attribution des Prix et dotations

4.1 Cérémonie de remise des Prix

Un Prix sous forme d'accompagnement récompense les lauréates de chaque catégorie. Il sera remis solennellement lors de la Remise des Prix. Cette soirée, ouverte au public, rassemblera les partenaires, les organisateurs, les membres du jury et les nominées. Elle représente une occasion de mettre en avant les nominées lors d'un temps spécialement dédié, et de leur offrir un temps de rencontres et d'échange.

Les candidates sélectionnées s'engagent à participer à la remise des prix, au lieu et date dont ils seront tenus informés personnellement. Toute absence, sans motif sérieux et réel ou en cas de force majeure, entraînera l'annulation du prix sur délibération du jury. Dans le cas où une lauréate déposerait le bilan avant la remise du prix, ce prix serait annulé de fait ; le jury se réunirait alors pour une nouvelle délibération.

4.2 Dotation des lauréates

- Une rencontre privilégiée avec des partenaires et les membres du jury (sous réserve)
- Des articles et une campagne de visibilité sur les sites, la newsletter et les réseaux des partenaires
- Un article publié dans un média partenaire (sous réserve)
- Un prix d'accompagnement sur mesure et individualisé, en partenariat avec les entreprises locales

Les lots offerts aux lauréates ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit, ni à la remise à un tiers.

5. Calendrier

Date d'ouverture du challenge et des inscriptions : vendredi 21 juin 2019

Date limite de dépôt des dossiers : 8 septembre 2019 à minuit

Soutenance des dossiers devant le jury : le 8 octobre 2019 de 8h30 à 13h au TECHNOPOLE MULHOUSE

Cérémonie de remise des prix : 8 novembre 2018 au Théâtre de la SINNE

6. Engagement des candidates

Les candidates s'engagent :

- à ne contester, en aucun cas les conditions d'organisation du challenge, ni ses résultats et renoncent à se prévaloir d'un quelconque préjudice résultant de leur participation au challenge ;
- à renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du prix, des résultats et les décisions du jury ;
- à être présent à la remise des prix et à participer à des opérations de relations publiques et de presse relatives au challenge ;
- à prendre connaissance et à accepter sans réserve le présent règlement ;
- à être actives dans le cadre des différentes rencontres qui leur seront proposées.

7. Confidentialité

Les organisateurs, les partenaires et les membres des jurys s'engagent à ne pas divulguer les informations qui leur auront été communiquées dans le cadre du challenge.

8. Communication -presse – information

Les candidates garantissent l'exactitude des renseignements fournis et autorisent leur diffusion au jury. Celui-ci pourra demander d'éventuels justificatifs aux candidates.

Le challenge pourra donner lieu à des opérations de communication multimédias, notamment en direction de la presse et des partenaires. Les participantes autorisent FCE et les partenaires du challenge à utiliser et à diffuser leurs images et les éléments caractéristiques de l'activité de leur projet tels qu'ils sont décrits dans leur dossier. Elles devront faire part des documents ou informations dont elles souhaitent conserver la confidentialité. Elles renoncent, uniquement pour les besoins de ce

challenge, à revendiquer tout droit sur leur image, elles acceptent par avance la diffusion de photographies pouvant être prises à l'occasion des jurys et de la remise des prix.

9. Protection des données personnelles

Les candidates sont informées que la collecte de leurs données personnelles est indispensable pour le déroulement du jeu.

Par sa participation, valant acceptation pleine et entière du présent règlement, les candidates déclarent accepter expressément et sans réserve la collecte de leurs données personnelles.

Elles sont en effet récoltées uniquement pour le bon déroulement du challenge. En aucun cas, elles ne sont revendues à des fins marketing.

Les candidates sont pleinement conscientes et déclarent ainsi accepter que leurs données personnelles sont portées à la connaissance de l'ensemble des partenaires du challenge, au media sous quelle que forme que ce soit afin de permettre une visibilité tant du challenge que des partenaires que de leur activité.

Le responsable du traitement est FCE Mulhouse – 12 A RUE du Parc 68100 MULHOUSE – contact.fce68@gmail.com

L'association conservera les données personnelles pendant le temps du challenge.

Chaque candidate est informée qu'elle dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement et du droit à la portabilité des données à caractère personnelles recueillies.

Ce droit, dès lors qu'il ne s'oppose pas à la finalité du traitement, peut être exercé en adressant une demande écrite au responsable de traitement dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Dans ce cas de figure, ce dernier dispose d'un délai maximal d'un mois pour répondre.

En cas de refus d'y faire droit, cette réponse est motivée.

Les candidates sont invitées à poser toute question quant au traitement de ses données personnelles.

Enfin, elles sont informées qu'elles peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL – 3 place de Fontenoy à 75007 PARIS.

10. Règlement

La participation au challenge implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement. Cette dernière intégrée au dossier de candidature, doit être dûment remplie et signée. Le présent règlement est disponible sur la page web <http://<>>.

11. Clause de réserve

L'association se réserve le droit de regrouper plusieurs catégories ou d'en annuler certaines, si elle constate un nombre insuffisant de dossiers. Elle pourra : refuser des dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité; modifier ou annuler le challenge si les circonstances l'y obligent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Elle ne saurait pas plus encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter le jeu ou à en modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement.

L'association se réserve la possibilité, en cas d'indisponibilité, de remplacer les lots par des lots de valeur équivalente.

Contact : FCE Mulhouse – 12 A RUE DU PARC 68100 MULHOUSE – 0689443563 –
contact.fce68@gmail.com